Réf. Farde e-Assemblées : 2546317

N° OJ : **32**

Projet d'Arrêté - Conseil du 18/09/2023

Objet : Asbl "Immersive HUB".- Convention de partenariat 2023 (Van Gogh).- Aide logistique.

Le Conseil communal,

Considérant les répercussions d'ordre touristique, économique et culturel qu'engendrent l'expérience immersive : « Van Gogh, The Immersive Experience »;

Considérant que l'artiste Van Gogh contribue au développement de la peinture en Europe à la fin du XIXème siècle est aujourd'hui célèbre à travers le monde;

Considérant les retombées en termes d'image pour la Ville de Bruxelles sur les aspects multiculturels, d'éducation et de convivialité;

Considérant la volonté de la Ville de développer l'attrait touristique du centre-ville;

Considérant la création d'emplois que génère ce type d'événement, le rayonnement et l'image de la Région de Bruxelles-Capitale et les nuits d'hôtel supplémentaires sur le territoire engendrées par ce type d'événements internationaux;

Considérant que la Ville de Bruxelles et l'organisateur ont décidé de s'associer afin de créer une collaboration portant sur l'organisation de l'événement.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : la convention de partenariat entre la Ville et l'asbl "Immersive HUB" pour l'événement "Van Gogh, The Immersive Experience" est adoptée.

Annexes :

Convention FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)